

Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE	Date de mise à jour
I.b Conservation du Patrimoine Culturel				
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques	Fosse du Temple à Valenciennes : le chevalement In. M.H. du 06/05/1992 Eglise Ste Barbe et son annexe In. M. H. du 23/11/2009 Coron de l'Eglise In. M. H. du 01/12/2009	DRAC -STAP du Nord 3 rue du Lombart TSA 50043 59049 - LILLE Cédex	15/02/2010
II.a Utilisation de certaines ressources : énergie				
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Lignes: GROS CAILLOU - TRITH 225kv FAMARS - HURTEBISE 2*63kv	R.T.E. 62, rue Louis Delos TSA 71012 59709 MARCQ EN BAROEUL Société l' AIR LIQUIDE Rue Lucien MOREAU B.P.15 59119 WAZIERS	
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Oxyduc DENAIN - TRITH - ANZIN et Antennes		
II.d Utilisation de certaines ressources : communications				
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	Rue Jean Jaurès	Conseil Général Centre d'Exploitation Routière 38.Boulevard de Verdun 59220 DENAIN	20/11/2001
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	R.D. 59	Conseil Général du Nord 51 Rue Gustave Delory 59047 LILLE Cedex	
T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome de VALENCIENNES - DENAIN Arrêté Ministériel du 29/07/1996	District Aéronautique NORD - PAS DE CALAIS AEROPORT LILLE - LESQUIN 59810 LESQUIN	
II.e Utilisation de certaines ressources : télécommunications				
PT.1	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques	Centre d'ANZIN cct : 5922008 Décret du 11/06/1992	U.R.R. France Telecom Rue des Chateaux 59700 MARCQ EN BAROEUL	
PT.2LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des faisceaux hertziens contre les obstacles	Liaison VALENCIENNES - CAUDRY Tronçon ANZIN - CAUDRY Décret du 20/11/1978 Liaison BOUVIGNY - LOUVROIL EDF Tronçon MONS-EN-PEVELE - VILLERS POL Décret du 06/11/1995	U.R.R. France Telecom Rue des Chateaux 59700 MARCQ EN BAROEUL	
IV.a Salubrité				
	CIMETIERE CIVIL	Cimetière communal la servitude de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	COMMUNE	
Pour info				